



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
SY-216701698-20241205-24_01473-DE
Date de télétransmission : 09/12/2024
Date de réception préfecture : 09/12/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 05 décembre 2024 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 14

Conseillers représentés : 5

Date de convocation : 29 novembre 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY
Mme Agnès GUILLAUME, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Jacky NOLETTA
M. Maxime KERN, pouvoir à M. Julien ANCKLY

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Acquisition d'une parcelle

Monsieur Richard VOLTZENLOGEL, adjoint au Maire, expose que la commune souhaite acheter la parcelle cadastrée Section 26 n° 31 d'une superficie de 8.31 ares, au tarif de 55 € l'are.

Entendues les explications de M. Richard VOLTZENLOGEL, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle Section 26 n° 3, d'une superficie de 8.31 ares, au tarif de 55 € l'are, soit un montant total de 457.05 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que toutes les pièces afférentes,
- **DE CHARGER** l'étude notariale de Maître François HOLL à Bischwiller de la rédaction de l'acte d'authentique et toutes les pièces administratives afférentes,
- **DE S'ACQUITTER** des frais liés à cet acte.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 09 décembre 2024

Publiée ou notifiée le 09 décembre 2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Emmanuelle PARISSE